



Quelles sont mes droits pour que mon patron refuse un autre poste

Par **jolamoto**, le **30/06/2011** à **19:57**

Bonjour,

Je suis en AT depuis 2 ans et demi j'ai demandé de reprendre mes activités par le biais de la médecine du travail en mi-temps thérapeutiques et mon patron me l'a refusé.

Il n'a pas de poste à me proposer qu'elles sont mes droits.

Je suis dans l'entreprise depuis 1980 et j'ai 57 ans.

Merci de me répondre

Par **Cornil**, le **01/07/2011** à **15:32**

Bonsoir "jolamoto"

L'employeur n'est effectivement pas tenu d'accepter un mi-temps thérapeutique.

Tu restes donc en arrêt AT complet.

Tu peux éventuellement contester le refus de l'employeur devant les prud'hommes en soulevant qu'il existe bien des postes dans l'entreprise pouvant te convenir et correspondre à un mi-temps.

Bon courage et bonne chance.

Par **jolamoto**, le **01/07/2011** à **17:11**

Merci d'avoir répondu à mon message.
Malheureusement pour moi il n'y a pas de poste disponible.
Cordialement